



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL SEANCE DU 8 décembre 2016

20 heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 02 décembre 2016, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier PODEVIN (Maire), le 08 décembre 2016 à 20 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

Approbation du Procès-Verbal, séance du 24 novembre 2016

Délibérations

Création d'Emploi - recrutement Agent recenseur

Dissolution du Sivom

Tarif salle « Eva Paris 2017 »

Tarif Spectacle 2017

Convention de Stage : Centre de Formation Professionnel en Continue - Stagiaire et Commune

Convention de partenariat avec le service culturel de la Mairie de Château-Renault

Décisions

2016-16

2016-17

Divers

Réalisation d'un Document Unique

Situation de la restructuration du cimetière

Vœux 2017

Ascension 25 mai 2017 : Fête du village

Distribution des coffrets de Noël aux personnes âgées

Présents : Monsieur PODEVIN Olivier, Monsieur BENEVAUT Bruno, Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame ALEXANDRE Jacqueline, Madame SELLIER Anne, Monsieur SEDILLEAU Jean-Michel, Madame BEGAULT Laura, Monsieur DESPINS Noël, Monsieur MERCERON Jean-Paul, Monsieur HENRY Damien, Monsieur COUTY Arnaud, Monsieur NIVault Michel, Madame MESNIL Marie

Absente excusée : Madame CHANTELOUP Karine

Absent : Monsieur PEDRONO Sébastien

Secrétaire de Séance : Madame BEGAULT Laura.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Délibération du Conseil Municipal

CRÉATION D'UN EMPLOI AGENT RECENSEUR - DE_2016_086

Le Maire expose au Conseil Municipal

Que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2017 les opérations du recensement de la population

Qu'à ce titre il convient de créer des emplois d'agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires, relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu le tableau des emplois adoptés par le Conseil Municipal le 14 décembre 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

De créer, en application de l'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un emploi d'agent recenseur non titulaire pour un besoin saisonnier à temps non complet, allant de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 18 février 2017, encadré par un coordonnateur communal désigné par le Maire.

De fixer les éléments de rémunération brute de l'agent recenseur ainsi qu'il suit :

- 20.00 € par séance de formation : 2 séances obligatoires,
- 1,30 € par feuille de logement recensé par Internet,
- 1,30 € par bulletin individuel recensé par Internet,
- 1,00 € par feuille de logement recensé,
- 1,00 € par bulletin individuel recensé,
- 0,50 € par feuille d'adresse non enquêtée,
- 0,50 € par feuille de logement non enquêtée,
- 20,00 € pour la bonne tenue du carnet de tournée,

La collectivité versera un forfait de 120 € pour les frais de transport

Prévoit la dépense au chapitre 012(charges de personnel et frais assimilés) article 6218 du budget, la recette correspondant à la dotation forfaitaire versée par l'I.N.S.E.E sera imputée à l'article 7484 du budget.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/12/2016,
de la réception le 09/12/2016

N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20161208-DE_2016_086-DE

Et de l'affichage le 09/12/2016

DISSOLUTION DU SIVOM DU CASTELRENAUDAIS - DE_2016_087

Dans sa séance du 3 novembre 2016, le Conseil Syndical du SIVOM du Castelrenaudais a approuvé, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés, le principe de sa dissolution à compter du 31 décembre 2016. Chaque Commune membre du SIVOM du Castelrenaudais doit maintenant se prononcer sur ce sujet, en application de l'article L. 5212-33 du CGCT,

Cette proposition est motivée conformément aux dispositions issues de la Loi NOTRe et de leurs traductions dans le CGCT,

Considérant la nécessité de simplifier l'action territoriale et dans la perspective d'une prise de compétence gendarmerie par la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2016, prévoyant d'ajouter dans les statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, la compétence gestion de la gendarmerie, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la dissolution du SIVOM du Castelrenaudais à la date du 31 décembre 2016,
- EMET un avis favorable à la prise de compétence « gendarmerie » par la Communauté de Communes du Castelrenaudais à compter du 1^{er} janvier 2017,
- SOLLICITE M. le Préfet d'Indre-et-Loire pour accompagner la mise en œuvre de cette dissolution et cette prise de compétence.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

<p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/12/2016, de la réception le 09/12/2016 N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20161208-DE_2016_087-DE Et de l'affichage le 09/12/2016</p>

TARIF 2017 SALLE "EVA PARIS" - DE_2016_088

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- Décide de fixer les tarifs de la salle "Eva Paris " au 1^{er} janvier 2017 comme suit :
- Reconduit le principe de facturer les frais complémentaires de nettoyage s'il est constaté un mauvais état de propreté après la manifestation.

1 / Location de la Salle

Habitants intra-muros

Salle	180 €
Bar	31 €
Salle (vin d'honneur uniquement en semaine)	52 €
Forfait vaisselle	38 €
Fourniture en gaz (relevé de compteur)	
Caution	180 €

Habitants extra-muros

Salle	360 €
Bar	62 €
Salle (vin d'honneur uniquement en semaine)	52 €
Forfait vaisselle	38 €
Fourniture en gaz (relevé de compteur)	
Caution	360 €

2 / Vaisselle

Assiette plate	25 €	Cuiller de table	1.50 €
Assiette à dessert	2 €	Petite cuiller de table	1.20 €
Tasse	0.80 €	Verseuse à café	15 €
Sous tasse	0.50 €	Corbeille à pain inox	10 €
Bol	1.10 €	Légumier inox 20 cm	10 €
Verre ballon 14 cl	1.50 €	Plat ovale inox 45 cm	15 €
Verre ballon 10 cl	1.50 €	Saladier duralex	10 €
Coupe 13 cl	1.20 €	Plateau Laqué	10 €
Verre liqueur	0.70 €	Planche à découper bois	32.50€
Gobelet bar	1 €	Carafe	5 €
Couteau scie express	1.50 €	Broc Pyrex	5 €
Fourchette	1.50 €		

3 / Objets Divers

Crayon velleda pour tableau	2 €	Dalle Plafond	8 €
Cintre	2.50 €	Perte d'une clé (barillet)	38.50 €
Ensemble de nettoyage	200 €	Abattant WC	45 €

4 / Mobilier

Chaise polypropylène	24 €	Pied (élément de table)	20 €
Plateau Stratifié	72 €	Entretien	10 €

Table Pliante 200 €

5 / Tarif pour mauvais état de propreté

Service de nettoyage 210 € En cas de lavage de Parquet 60 €
Dégradations constat et devis

6 / Les Associations ou les Sociétés de la Commune

Elles bénéficient de deux soirées gratuites par an. A partir de la 3^{ème} manifestation, le tarif sera celui d'une location pour les habitants de la commune.

7 / Tarif fourniture en gaz

Le tarif appliqué sera celui du Kilo indiqué sur la facture du fournisseur et suivant la consommation.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/12/2016,
de la réception le 09/12/2016
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20161208-DE_2016_088-DE
Et de l'affichage le 09/12/2016

TARIF SPECTACLE 2017 - DE_2016_089

Le Conseil Municipal

Vu l'engagement de la collectivité sur l'organisation d'un spectacle les 19 et 20 mai 2017

Vu le projet de partenariat avec la mairie de Château-Renault « service culturel »,

Vu le projet de contrat de cession de droit d'exploitation de spectacles, visant l'organisation d'un spectacle intitulé « IN GINO VERITAS » de la troupe « Association La Famille » les 19 et 20 mai 2017,

Vu la délibération du n°2015_006 du 13 janvier 2015 portant sur la création d'une régie personnalisée pour l'organisation des spectacles,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs qui seront appliqués,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de fixer les tarifs suivants :

Tarif normal	+ de 18 ans	15 €
Tarif réduit	de 13 à 17 ans	11 € Sur justificatif
	Demandeur d'emploi Etudiant	
Tarif enfant :	de 3 ans à 12 ans inclus	7 € Sur justificatif
Enfants	Moins de 3 ans – gratuité – Place assise sur les genoux de l'adulte	

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/12/2016,
de la réception le 09/12/2016
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20161208-DE_2016_089-DE
Et de l'affichage le 09/12/2016

CONVENTION DE STAGE CFPC de MONTOIRE SUR LE LOIR - STAGIAIRE ET COMMUNE - DE_2016_090

Le conseil Municipal,

Vu la demande de stage formulée par Madame BRISSET Maëva sollicitant une période de formation en milieu professionnel dans le domaine de la Petite Enfance au sein de l'école maternelle,

Vu la convention tripartite de stage présentée par le Centre de Formation Professionnelle Continue 14A rue Pasteur – 41800 Montoire-sur-le-Loire,

Vu l'entente avec la Directrice des écoles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

1 / Accepte la demande de stage de Madame BRISSET Maëva aux services des écoles de la commune.

2 / Autorise Monsieur le Maire à signer une convention tripartite de stage, entre Le Centre de Formation Continue -14A rue Pasteur – 41800 Montoire sur le loir, le stagiaire et la collectivité.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/12/2016,
de la réception le 09/12/2016
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20161208-DE_2016_090-DE
Et de l'affichage le 09/12/2016

CONVENTION DE PARTENARIAT SERVICE CULTUREL DE CHATEAU-RENAULT - DE_2016_091

Monsieur le Maire

Vu le projet d'une manifestation artistique et culturelle prévue le week-end du 19 et 20 mai 2017 sur la commune de Monthodon, spectacle interprété par la troupe « Association La Famille » et intitulé « In Gino Veritas »

Vu la nécessité de bénéficier du soutien du service culturel de la mairie de Château-Renault,

Dit que pour donner suite à ce dossier, il y a lieu de rédiger :

- Une convention de partenariat avec la mairie de Château-Renault qui sera dénommée « le co-organisateur » et la commune dénommée « organisateur »

Sollicite l'avis du conseil municipal sur ces documents dont chacun a pris connaissance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 – Accepte la proposition du 5 décembre 2016,

2 - Confirme ce projet de manifestation culturelle prévue les 19 et 19 mai 2017.

3 - Autorise Monsieur le Maire à signer (convention de partenariat est annexée).

4 – Prévoit les crédits budgétaires sur le budget communal de l'exercice 2017,

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 16/12/2016,
de la réception le 16/12/2016
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20161208-DE_2016_090-DE
Et de l'affichage le 16/12/2016

DECISIONS

N° 2016-16bis	Lot de 12 tables et 1 chariot	Leader Collectivités	1 853.02 €
N° 2016-17	Panneaux de lieux-dits	Signal Concept	2 052.18 € TTC

DIVERS

Réalisation d'un Document Unique

Monsieur le Maire présente la proposition d'intervention du Centre de Gestion dans le cadre de la réalisation d'un document unique.

Restructuration du cimetière

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif de la procédure des sépultures considérées en terrain commun (procédure de 2 septembre 2015 au 30 septembre 2016). Un arrêté municipal n° 2016-50 fixera la liste

des emplacements concernés. Sur 155 emplacements recensés par cette procédure, 111 emplacements sont répertoriés (sans suite ou abandon).

Vœux 2017

Les vœux 2017 de la municipalité sont prévus le samedi 7 janvier 2017 à 18h à la salle « Eva Paris ».

Fête du Village

Le conseil s'inquiète sur le devenir de la fête du village 2017. En effet, l'assemblée générale de l'association, annoncée par M.BRUERE avant la fin de l'année, n'a toujours pas eu lieu. Un rappel en recommandé avec AR est adressé au Président de la Société des Fêtes « M.BRUERE » afin de permettre à la mairie de prendre les dispositions qui s'imposent quant à l'organisation de cette fête.

Projet d'une Micro-crèche sur la commune de Les Hermites

Monsieur le Maire expose le projet de la commune de Les Hermites sur la création d'une micro-crèche, en associant les communes limitrophes. Sa création est soumise à un nombre minimum de dix berceaux au prix de 5000€ environ le berceau par an et sur une période de 10 ans. L'investissement des berceaux serait à la charge des Communes membres ou d'entreprises désireuses de garantir des places de crèche pour leur personnel. Les frais de construction de locaux, de mise aux normes, de gestion de fonctionnement et de personnel serait assuré par entreprise privée et spécialisée dans ce type de projet. La commune des Hermites doit rencontrer les maires des communes voisine ainsi que la CAF pour présenter le projet.

Travaux ERDF et ORANGE

Monsieur le Maire évoque les soucis rencontrés à la suite de l'effacement et renforcement du réseau ERDF au lieu-dit « la Robinière ». Le mercredi 7 décembre 2016, la société Orange s'est rendue sur site afin de déterminer l'emplacement des poteaux, en présence des résidents du hameau et des représentants de la mairie. L'emplacement des poteaux a été défini, cependant il a été demandé d'établir un devis pour l'enfouissement de la ligne téléphonique en mutualisation avec les travaux d'enfouissement du réseau électrique. Le représentant d'Orange confirme que les frais d'enfouissement de la ligne téléphonique devront être assurés par la mairie ou les particuliers concernés.

La séance est levée à 11h30mn

Le secrétaire

Madame BEGAULT Laura

TABLE RÉCAPITULATIVE
de la séance du 08 décembre 2016
par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
08/12/2016	DE_2016_086	CREATION D'UN EMPLOI AGENT RECENSEUR	204
08/12/2016	DE_2016_087	DISSOLUTION DU SIVOM DU CASTELRENAUDAIS	205
08/12/2016	DE_2016_088	TARIF 2017 SALLE "EVA PARIS"	206
08/12/2016	DE_2016_089	TARIF SPECTACLE 2017	207
08/12/2016	DE_2016_090	CONVENTION DE STAGE CFPC de MONTOIRE SUR LE LOIR - STAGIAIRE ET COMMUNE	207
08/12/2016	DE_2016_091	CONVENTION DE PARTENARIAT SERVICE CULTUREL DE CHATEAU-RENAULT	208

TABLE RÉCAPITULATIVE
de la séance du 08 décembre 2016
par objet

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
08/12/2016	DE_2016_091	CONVENTION DE PARTENARIAT SERVICE CULTUREL DE CHATEAU-RENAULT	208
08/12/2016	DE_2016_090	CONVENTION DE STAGE CFPC de MONTOIRE SUR LE LOIR - STAGIAIRE ET COMMUNE	207
08/12/2016	DE_2016_086	CREATION D'UN EMPLOI AGENT RECENSEUR	204
08/12/2016	DE_2016_087	DISSOLUTION DU SIVOM DU CASTELRENAUDAIS	205
08/12/2016	DE_2016_088	TARIF 2017 SALLE "EVA PARIS"	206
08/12/2016	DE_2016_089	TARIF SPECTACLE 2017	207